



# Comité de Quartier Sainte-Marie

## Compte-rendu de la réunion du 15 février 2023

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

**Marie-Lyse BISTUÉ** : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

**Marie SAYERSE** : Éluée référente du quartier

**Pierre CLAVERIE** : Correspondant du quartier

**Michel BARRERE** : Correspondant du quartier

**Flora LAPERNE** : Conseillère municipale

**Céline BODET** : Éluée référente du quartier (absente-excusee)

**Chantal LECOMTE** : Éluée référente du quartier (absente-excusee)

**Jean-Marc DUCOUSSO** : Correspondant du quartier (absent-excusee)

Adresses mails :      ml-bistue@oloron-ste-marie.fr  
                                 c-bodet@oloron-ste-marie.fr  
                                 m-sayerse@oloron-ste-marie.fr  
                                 c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 17 personnes

## 1) Informations

La Présidente du Centre Social La Haüt fait une présentation de l'association ; les activités, les lieux et la nouvelle Directrice, Madame Dupin.

L'informatique de la médiathèque est très utile et bien mené.

Rue Georges Brassens : nouvelle limitation à 30km/h.

Boulevard François Mitterrand : diminution des nuisances sonores.

## 2) Questions / Réponses

### Point 90 : Rue du 8 mai

Les arbres de cette rue sont très hauts ; demande de taille.

**Réponse** : Il est impossible de tailler ces arbres sans dénaturer l'alignement. La seule chose possible serait l'abattage.

### Point 91 : Rue Adoue

Vitesse ressentie comme excessive par les piétons. Demande d'écluses, de radar pédagogique ou de peinture au sol.

**Réponse** : Le radar pédagogique sera mis en place début avril. Un projet d'aménagement est en cours d'élaboration par les Services Techniques.

### Point 92 : Rue Georges Brassens – Rue Michaux

Ne faut-il pas prolonger la limitation de vitesse de la rue Georges Brassens (30km/h) à la rue Michaux ?

**Réponse** : Une demande sera faite aux élus pour mise en place d'une zone 30 pour le quartier.

### Point 93 : Rue Jacques Ellul

a) Ne faudrait-il pas mettre cette rue à sens unique ?

**Réponse** : En attente de la décision des élus.

b) Le passage piéton est dangereux. Peut-il être déplacé ?

**Réponse** : En attente de la décision des élus.

### Point 94 : Rue d'Arboré

Zébras non rétablis près du Crédit Agricole.

**Réponse** : En attente de l'intervention de l'entreprise de signalétique et de la fin des travaux des sanitaires publics.

### **Point 95 : Place des Oustalots**

Stationnement gênant (et nettoyage des véhicules) devant Mays Motoculture. Ce problème a déjà été signalé. Que faire ?

**Réponse** : Les services techniques ont envoyé un courrier au gérant de Mays Motoculture afin de rappeler l'interdiction de stationnement et de nettoyage des véhicules sur le trottoir. Il leur est demandé de laver leurs véhicules sur le domaine privé et de les stationner sur les places prévues à cet effet.

### **Point 96 : Rue Joseph Vigneau**

Stationnement gênant sur plusieurs trottoirs.

**Réponse** : Cette information a bien été transmise à la Police Municipale qui va se rendre sur place afin de faire un rappel aux propriétaires des véhicules concernés.

### **Point 97 : Rue St-Grat**

Croix à refaire devant chez Monsieur Du Cluzel, juste avant la Mielle.

**Réponse** : Les travaux ont été effectués.

### **Point 98 : Divers**

a) Chiens en liberté et déjections canines : quelles sont les sanctions ? Des contraventions ont-elles été dressées ?

**Réponse** : La Police Municipale a effectué une large campagne de sensibilisation sur l'ensemble de la Collectivité au sujet des déjections canines avec la distribution de sacs.

Ils ont également modifié leurs horaires afin de contrôler tôt ou plus tard dans la journée les propriétaires de chiens.

Les policiers municipaux restent vigilants et prêts à verbaliser s'ils rencontrent un propriétaire en infraction, soit une amende de 68 euros et un forfait de nettoyage à 110 euros.

b) Pigeons dans le quartier : quelles actions concrètes la Municipalité envisage-t-elle ? Pistes proposées : stérilisation, abattage ?

**Réponse** : Le pigeon étant une espèce domestique, son abattage est interdit. Des pistes de stérilisation ne peuvent se réaliser que dans des pigeonniers artificiels (sur les œufs) et les résultats sont très moyens (cf ville de Tarbes). L'essai qui sera exploité dans un premier temps sera de déplacer les colonies de pigeons via des moyens ultra-sons (dispositif pics anti-pigeons).

**Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 12 avril 2023 à 20h30 à l'ancienne mairie**